

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

**RÉUNION D'INFORMATION  
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2<sup>DE</sup> :**

**BACCALAURÉAT 2021**

Voies générale et technologique



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

# QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

## ■ Rentrée 2018

La réforme concerne **les élèves qui entrent en 2<sup>de</sup> générale et technologique** en septembre 2018.

## ■ Rentrée 2019 :

- Nouveaux horaires et de nouveaux programmes en seconde GT et 1<sup>ère</sup>
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première
  - Juin 2020 : épreuves anticipées de français en première
- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique a lieu en 2021. Le contrôle continu et les épreuves anticipées commenceront dès la classe de 1<sup>re</sup>, en 2019-2020.

# LE NOUVEAU BACCALAURÉAT

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
  - Un temps dédié à l'orientation en 2<sup>de</sup>, en 1<sup>re</sup> et en terminale
  - Deux professeurs principaux en terminale
  - La suppression des filières générales telles qu'elles étaient et un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
  - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité en 1<sup>ère</sup> et en terminale pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

# NOUVEAUTÉS AVEC LA REFORME

- Plus de filières générales différenciées, un seul bac général.
- **Contrôle continu** qui comptera pour **30%** de la note finale du Bac (épreuves communes aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de la 1<sup>ère</sup> et au 2<sup>ème</sup> trimestre de la terminale)
- Prise en compte des **résultats scolaires** qui compteront pour **10%** de la note finale du bac
- **4 épreuves finales** au baccalauréat (spécialités, philosophie, oral)
- En voie générale, choix de **trois spécialités en 1<sup>ère</sup>**, dont **deux** seront gardées **en Tale**

## Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

## Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première  
Deux enseignements possibles  
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**



# LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

## Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première		Terminale	
ARTS	4 h	4 h	6 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	4 h	6 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	4 h	6 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	4 h	6 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	4 h	6 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	4 h	6 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	4 h	6 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	4 h	6 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	4 h	6 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	4 h	6 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	4 h	6 h**	6 h
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	4 h	6 h	6 h
	<b>12 h</b>		<b>12 h</b>	

\* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole  
avec des enseignements optionnels spécifiques

\*\* Avec un complément de 2 h en physique

## Toutes les séries\* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

\* Sauf TDM et STAV

## Enseignements optionnels

> Au choix en fonction de la série

# LA VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

## Enseignements de spécialité

	3 spécialités <b>Première</b>	2 spécialités <b>Terminale</b>
<b>STMG</b> Sciences et technologies du management et de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sciences de gestion et numérique</li> <li>- management</li> <li>- droit et économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion</li> <li>- droit et économie</li> </ul>
<b>ST2S</b> Sciences et technologies de la santé et du social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- physique chimie pour la santé</li> <li>- biologie et physiopathologie humaines</li> <li>- sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chimie, biologie et physiopathologie humaines</li> <li>- sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>
<b>STHR</b> Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enseignement scientifique alimentation-environnement</li> <li>- sciences et technologies culinaires et des services</li> <li>- économie, gestion hôtelière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement</li> <li>- économie, gestion hôtelière</li> </ul>
<b>STI2D</b> Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- innovation technologique</li> <li>- ingénierie et développement durable</li> <li>- physique chimie et mathématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique</li> <li>- physique chimie et mathématiques</li> </ul>
<b>TMD</b> Techniques de la musique et de la danse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- option instrument</li> <li>- option danse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- option instrument</li> <li>- option danse</li> </ul>
<b>STL</b> Sciences et technologies de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- physique chimie et mathématiques</li> <li>- biochimie biologie</li> <li>- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- physique chimie et mathématiques</li> <li>- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>
<b>STD2A</b> Sciences et technologies du design et des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none"> <li>- physique chimie</li> <li>- outils et langages numériques</li> <li>- design et métiers d'art</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse et méthodes en design</li> <li>- conception et création en design et métiers d'art</li> </ul>

(Rénovation en cours)

**STAV** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

( Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques )



# EN SECONDE : PROCÉDURE D'ORIENTATION

Au 2<sup>ème</sup> trimestre :

Les élèves formulent leurs **intentions provisoires d'orientation** :

- 1<sup>ère</sup> générale : les élèves devront mentionner à titre indicatif quatre souhaits de spécialité (voire cinq si un enseignement hors établissement).
- 1<sup>ère</sup> technologique : les élèves expriment leurs souhaits de série .
- 1<sup>ère</sup> professionnelle (en lycée professionnel)

Le conseil de classe émet :

- **un avis provisoire d'orientation** sur la **voie générale** et sur les **séries technologiques**,
- **des recommandations sur les spécialités** de la voie générale

# EN SECONDE: PROCÉDURE D'ORIENTATION

Au 3<sup>ème</sup> trimestre : les choix d'orientation

Le conseil de classe émet un **avis définitif** sur la demande de **1<sup>ère</sup> générale ou la/les série-s de 1<sup>ère</sup> technologique.**

- Les élèves visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignements de spécialité pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Les élèves visant la voie technologique expriment leur choix de série de 1<sup>re</sup> et constituent un dossier.
- Les élèves qui souhaitent une réorientation en 1<sup>ère</sup> pro choisissent leur spécialité, et constituent un dossier.

Si désaccord entre les demandes de l'élève et les décisions du conseil de classe, dialogue avec les chefs d'établissement. Si désaccord persiste, appel.

# RETROUVEZ CES INFORMATIONS :

- Sur le site de l'ONISEP

<http://www.onisep.fr/Parents/2021-le-nouveau-baccalaureat-general-et-technologique>

- Sur le site EDUSCOL

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

- Sur le site du Ministère de l'Education Nationale

<http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-tremplin-pour-reussite.html>